

DEBUTANTS

Troisième cours du pack débutant

– Lumière et exposition

Niveau débutant – Stage photos ouvert aux possesseurs d'appareil photos reflex argentique ou numérique

Il y a trois paramètres clés à maîtriser en photographie : l'ouverture du diaphragme, la vitesse d'obturation et la lumière.

Ces trois éléments conditionnent le rendu de l'image.

La sensibilité en ISO, qui permet de jouer avec la lumière est le troisième paramètre clé à maîtriser en photographie.

Les ISO permettent de régler la sensibilité du capteur afin de s'adapter aux conditions de prise de vue.

Lors de ce stage photos vous apprendrez à maîtriser le réglage des ISO et à vous adapter aux conditions de prises de vues (luminosité / rendu des images souhaité).

A la fin de ce stage photos, après avoir (presque) maîtrisé le mode Tv ou T, vous aurez commencé à travailler en mode manuel, vous saurez :

- corriger votre photographie en cas de sur ou sous exposition,
- faire des photos en contre-jour et déboucher les ombres au flash,
- comprendre et interpréter un histogramme,
- modifier la balance des blancs par le menu.

Fonctionnement de ce stage photos :

Ce stage photos dure environ six heures et est articulé en 4 parties :

- RDV au studio ou dans un lieu précis de la ville pour un brief théorique explicatif d'une heure environ,
- environ 3h/3h30 de prise de vue sur la base d'exercices pratiques ,
- une heure de débriefing dans un café, le photographe met alors vos photos sur son ordinateur, les analyse et commente avec vous,
- compte rendu de la formation,

Les images figurants sur ce site sont protégées par le [droit d'auteur](#).

Toute reproduction totale ou même partielle de ces textes, effectuée à partir des éléments du site ou de la base de données, n'est pas autorisée sans l'accord expresse du webmaster, au sens de l'article L713-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute reproduction ou représentation totale ou partielle de ce site par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse du webmaster est interdite et constituerait une contrefaçon sanctionnée par les article L 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.